DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20261015-2026049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
VOTANTS :	15
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LACIRE Ludovic, RATTO Ceyliane, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) : MM. ROUX Guillaume (pouvoir à Mme KERBOAS Chloé)
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026049 | Affaires Foncières – Vente du terrain bâti 9 résidence des rosiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien immobilier situé au 9 résidence des Rosiers, cadastré section AA n° 289, d'une superficie de 306 m².

Ce bien comprend une maison d'habitation de plain-pied composée d'un séjour avec coin cuisine, d'une chambre, d'une salle d'eau, de WC, d'un couloir et d'un garage.

Dans le cadre de sa mise en vente, la commune a reçu deux offres d'acquisition au prix demandé de 115 000 € et ce le même jour.

Après examen des propositions et notamment des conditions de financement présentées, il est proposé de retenir l'offre de Madame Wassa SIDIBE et Monsieur Patrick BESANCON, pour un montant de 115 000 € net vendeur.

La vente est réalisée par l'intermédiaire de l'agence BLOT Immobilier de Bain-de-Bretagne, les honoraires de négociation de 7 000 € TTC étant à la charge des acquéreurs.

Un projet de compromis de vente a été établi, prévoyant notamment une condition suspensive d'obtention de prêts immobiliers et de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à quatorze voix pour et une abstention

- **APPROUVE** la cession du bien immobilier situé 9 résidence des Rosiers, cadastré section AA n° 289, d'une superficie de 306 m² ;
- **DÉCIDE** de retenir l'offre d'acquisition de Madame Wassa SIDIBE et Monsieur Patrick BESANCON, au prix de **115 000 € net vendeur** ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié et les honoraires de négociation immobilière seront intégralement supportés par les acquéreurs ;
- **APPROUVE** les conditions de vente figurant dans le projet de compromis présenté au Conseil municipal ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20261015-2026049-DE

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA .

